

CHAPITRE DEUX

L'appropriation dans le non-système multilatéral de financement du développement

RÉSUMÉ

La complexité de l'architecture internationale du financement du développement évolue à mesure que de nouveaux acteurs et instruments entrent en scène, compromettant la capacité de l'aide à assurer le développement. Ce chapitre épingle la désorganisation et les incohérences actuelles du système multilatéral, et souligne les enjeux connexes : doubles emplois, dérapage des missions, perte d'influence, charges pesant sur les administrations des pays bénéficiaires. Plusieurs pistes de réforme sont envisagées pour favoriser une appropriation véritable et démocratique du financement du développement. Une rationalisation de la division multilatérale du travail et des dispositifs de coopération délégués à l'échelle des pays paraît indispensable.

INTRODUCTION

Le système international du financement du développement est devenu infiniment complexe. De nouveaux acteurs — publics et privés — s'affirment progressivement comme d'importantes sources de financement. Les bailleurs de fonds traditionnels renouvellent leur gamme d'instruments pour acheminer l'aide. Les objectifs de l'aide publique — déjà nombreux — englobent désormais les biens publics mondiaux (BPM) et régionaux. On aimerait à penser que l'architecture internationale de l'aide est un processus organisé guidé par des principes simples... Or, tout tend à prouver qu'il s'agit plutôt d'un non-système. À l'inverse de certaines de ses composantes (les institutions sœurs de Bretton Woods), ce non-système n'est pas le fruit d'un projet cohérent, mais l'enfant d'un désordre spontané. Cette complexité croissante compromet la capacité du système d'aide à assurer le développement.

Les décideurs des pays bailleurs, comme des pays bénéficiaires, sont à l'affût de conseils pour gérer au mieux cette complexité. Ils s'inquiètent vraiment de l'évolution du système multilatéral et de sa capacité à obtenir des résultats. L'acheminement de ressources APD aux institutions multilatérales et à leurs experts des pays développés pourrait bien faire obstacle à un système véritablement conduit par les pays bénéficiaires — l'expansion des ressources ayant cimenté des intérêts profondément ancrés au sein de la communauté des bailleurs. Ainsi, les propositions de dirigeants politiques (des pays du G8 par exemple) pour accroître l'efficacité de l'aide tendent à renvoyer à des instruments qui, à l'image du cadre d'analyse de soutenabilité de la dette (CSD) FMI/IDA, appartiennent à des organisations internationales et non aux pays bénéficiaires. Face à ces palliatifs, deux questions se posent : comment renforcer l'appropriation démocratique du financement du développement ? Comment réformer cette architecture financière internationale pour contribuer vraiment au développement ?

Pour apporter un début de réponse, ce chapitre mettra en évidence trois grandes tendances : la prolifération des bailleurs de fonds officiels dans le monde ; l'apparition de nouveaux instruments et canaux de financement ; et l'émergence (la réémergence) de nouveaux bailleurs officiels. Certains des symptômes et enjeux liés à la complexité du financement international du développement seront également abordés, comme le phénomène de doublons et de dérapage des missions, commun dans les agences multilatérales. L'auteur soulignera l'affaiblissement des agences multilatérales traditionnelles et leur perte d'influence, sous l'effet des dernières évolutions du financement international du développement. Il insistera sur le poids que cette complexité fait peser sur les administrations des pays bénéficiaires. Enfin, il identifiera plusieurs axes de réforme, prônant une rationalisation de la division multilatérale du travail, et esquissant des dispositifs de coopération déléguée à l'échelle des pays.

UN SYSTÈME DE PLUS EN PLUS COMPLEXE

Le système international de financement du développement — ou plutôt le « non-système » — gagne tous les jours en complexité. La prolifération des bailleurs de fonds officiels dans le monde, l'apparition de nouveaux instruments et canaux de financement, l'arrivée (le retour) de nouveaux bailleurs officiels, et l'émergence d'un nouvel objectif assigné à l'architecture internationale du développement — les biens publics mondiaux — expliquent ce chaos.

La prolifération de bailleurs dans le monde

Toute analyse de l'architecture internationale de l'aide doit commencer par le système de notification des pays créanciers (SNPC) du Comité d'aide au développement de l'OCDE (CAD/OCDE), qui donne une vue d'ensemble des institutions éligibles au titre de l'APD. Le tableau 2.1. reprend les différents canaux d'acheminement de l'APD utilisés par le SNPC. Ces catégories révèlent une architecture de l'aide publique articulée autour des éléments suivants :

- 23 pays membres du CAD ayant chacun un nombre variable d'agences ;
- 47 agences, fonds et commissions des Nations unies ;
- quatre organes de la Commission européenne ;
- deux fonds du FMI et cinq organes du groupe de la Banque mondiale ;
- douze banques et fonds régionaux de développement ;
- 97 autres institutions multilatérales (dont le Fonds pour l'environnement mondial [FEM] et le Fonds mondial de lutte contre le sida, la tuberculose et le paludisme [GFATM]) ;
- 32 organisations non gouvernementales internationales ;
- cinq grands partenariats public/privé.

Tableau 2.1. Institutions éligibles au titre de l'APD

Canaux, par catégorie	Intitulé de la catégorie
Secteur public	Gouvernement du bailleur de fonds/Agence exécutive Gouvernement du pays bénéficiaire
ONG	ONG — dans le pays bailleur/dans un pays tiers ONG — dans le pays bénéficiaire ONG — internationales
PPP	Partenariats public/privé
Organisations multilatérales	Organisations multilatérales — Nations unies Organisations multilatérales — Banque mondiale/FMI/ Banques régionales Organisations multilatérales — autres
Secteur privé	Églises Fondations Universités/instituts de recherche Entreprises Autres
Autres	Autres

Source : The CRS Directives for ODA Reporting Instructions [DCD/DAC/STAT(2005)8].

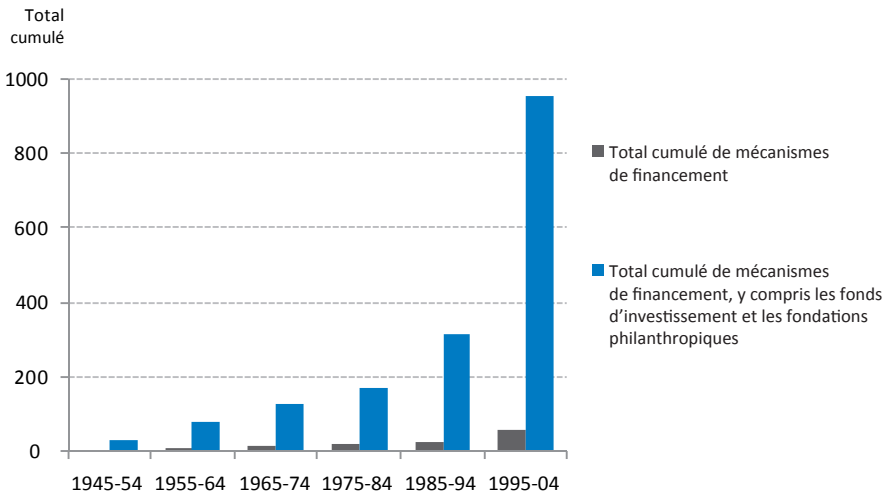
StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333830224151>

44

Pourtant, comme nous le verrons, l'examen de cette architecture ne doit pas se cantonner à la seule éligibilité au titre de l'APD. Ces dernières années, ce non-système a vu fleurir des institutions publiques et privées pour financer le développement et les biens publics, sans qu'aucune pratiquement ne quitte la scène. Résultat, le Programme des Nations unies pour le développement (PNUD) a recensé 1 000 mécanismes de financement du développement en 2004 (graphique 2.1.). Ces institutions, outre les organismes bilatéraux et multilatéraux officiels figurant au tableau 2.1., comprennent :

- les nouveaux bailleurs de fonds et prêteurs officiels, en particulier la Chine et les pays riches en pétrole ;
- les programmes mondiaux — appelés aussi fonds sectoriels ou fonds verticaux — particulièrement actifs dans le domaine de la santé (GFATM), de l'environnement (FEM) et de l'éducation (initiative Éducation pour tous-Procédure accélérée [EPT-PA]) ;
- les organisations non gouvernementales ayant un rayon d'action planétaire (Comité international de la Croix-Rouge), originaires des pays du Nord ou implantées directement dans les pays en développement ;
- la philanthropie privée et les transferts, à l'instar de la fondation Bill et Melinda Gates et les envois de fonds des travailleurs migrants dans leur pays d'origine ;
- les flux privés de capitaux, en particulier l'investissement direct étranger (IDE) et d'autres modes de financement participatifs directs par l'intermédiaire d'entreprises et de fonds, les flux de portefeuille via les achats d'actions et d'obligations, ou encore les prêts des banques commerciales et les agences de crédit à l'exportation.

Graphique 2.1. Mécanismes de financement du développement – total cumulé*



Note : *renvoie à des mécanismes officiels de financement international au service des objectifs mondiaux de l'action publique.

Source : Kaul et Conceicao (2006).

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333536120443>

L'intervention croissante des bailleurs de fonds non traditionnels, la prolifération récente des fonds sectoriels ou verticaux, et l'expansion des fondations privées apportent les ressources nécessaires, mais aussi de nouvelles idées, expertises et approches. Pourtant, ce foisonnement d'acteurs, pour l'essentiel originaires des pays du Nord, ne peut qu'alerter sur la fragmentation de l'aide et une perte possible d'efficacité. La communauté des bailleurs va devoir se résoudre à coordonner un nombre grandissant d'acteurs dans les initiatives d'aide à l'échelle des pays.

L'appropriation et les nouveaux instruments et canaux d'acheminement

Les allègements de dette, un important vecteur d'APD

Non seulement les pays bénéficiaires doivent composer avec davantage de bailleurs, mais ils sont en présence de canaux d'acheminement toujours plus nombreux. Au printemps 2005, la Banque mondiale et le FMI ont introduit un nouveau CSD pour les pays à faible revenu, pour conseiller ces pays (dont la principale source de financement reste l'APD) en termes de prêts. Les deux organisations ont conçu ce cadre dans la lignée des initiatives PPTTE (pays pauvres très endettés) et IADM (initiative d'allègement de la dette multilatérale), pour assurer un meilleur suivi et éviter l'accumulation d'une dette insoutenable. Les allègements de dette au titre des initiatives PPTTE et IADM ont réduit l'encours de

la dette des pays PPTe post-point de décision d'environ 96 milliards de dollars à la fin 2006 en valeur actuelle nette (VAN). Les allègements consentis par des bailleurs du CAD (la Chine ne décompte pas les allègements dans l'aide) entrent pour beaucoup dans l'APD mesurée — mais le mode de sélection des bénéficiaires et d'attribution ultérieure des ressources de l'Association internationale de développement (IDA) empêche une appropriation des politiques dans les pays à faible revenu.

Le CSD repose sur deux piliers : les crédits de l'IDA, désormais alloués en fonction de critères élaborés dans le cadre de l'approche EPIN (Évaluation de la politique et des institutions nationales), d'où un système d'alerte qui associe fardeau de la dette en volume et seuils EPIN pour classer les pays en fonction des menaces d'asphyxie par endettement ; et la procédure normalisée d'analyse de la soutenabilité de la dette (ASD), introduite pour suivre l'évolution des indicateurs d'endettement dans le temps (20 ans) et à l'aide de scénarios alternatifs. Le CSD n'est pas l'outil adapté pour aider les pays à faible revenu à s'approprier leurs politiques de développement : il est rattaché à des indicateurs de gouvernance critiquables, quand il ne les contredit pas. Les analyses de la soutenabilité de la dette doivent reposer sur des déterminants plus larges — en particulier ceux qui alimentent les dynamiques endogènes d'endettement (croissance et effets de change, notamment) — plutôt que sur ceux qu'utilise le CSD. S'il veut échapper à son biais actuel anti-prêts, le CSD doit intégrer les effets de croissance des nouveaux prêts.

46

L'indice EPIN présente de nombreux inconvénients (Arndt et Oman, 2006) qui compromettent indirectement la validité du CSD. La plupart des compilations comprennent des indicateurs eux-mêmes dénués de transparence. Les critères servant à déterminer les résultats sont opaques, du fait de la diversité et de la quantité d'indicateurs qu'ils représentent. Le cadre conceptuel sous-jacent — la signification même de la gouvernance — reste confus, de sorte que l'on comprend mal comment les résultats ont été obtenus. Le fait que l'EPIN soit le facteur déterminant pour l'allocation des ressources IDA a suscité de vives critiques, puisque cette allocation d'aide n'introduit pas de structure d'incitations propice à un véritable partenariat entre pays bailleur et pays bénéficiaire. En outre, les seuils d'endettement calculés en fonction de l'EPIN font dépendre les préoccupations de soutenabilité des prérogatives de performance des politiques du système d'allocation de l'aide (Nissanke et Ferrarini, 2007).

L'émergence des programmes mondiaux

Le Forum mondial de l'OCDE sur le développement a consacré bien des discussions à ces nouveaux mécanismes de financement que sont les programmes mondiaux, en plein essor. Conçus pour apporter une réponse précise à des défis mondiaux exigeant une action collective, ces programmes se sont surtout multipliés dans le domaine de la santé, de l'environnement, des échanges, des finances et de la sécurité. Citons, outre le GFATM, le FEM et l'EPT-PA, l'Alliance mondiale pour les vaccins et la vaccination (GAVI) ou le Groupe consultatif pour la recherche agricole internationale (CGIAR).

À l'inverse des approches nationales ou sectorielles, ils agissent sur des défis précis et, à ce titre, ils relèvent pour la plupart de la catégorie des « fonds verticaux ». L'émergence de ces fonds s'explique principalement par la volonté de trouver des approches novatrices et de nouveaux partenaires, privés notamment, pour résoudre des problèmes bien spécifiques. Les tenants de ces fonds invoquent l'inadéquation du système traditionnel d'aide face à des enjeux mondiaux émergents qui exigent rapidité et envergure. En outre, les fonds mondiaux peuvent générer des économies d'échelle et mobiliser rapidement un financement croissant pour dispenser leurs services. Ils répondent donc à un désir d'obtenir des résultats concrets face à des objectifs largement consensuels. Leur approche ciblée renforce les apprentissages, et peut favoriser une sensibilisation de la société civile des pays bailleurs à de nouvelles approches de développement, qu'elle soutiendra, et à la délivrance de BPM. Les fonds mondiaux sont parfaitement adaptés dès lors qu'ils :

- produisent des BPM — produits, services ou régimes politiques — au niveau mondial en ce sens que leurs effets positifs, et non pas uniquement leurs activités, dépassent les frontières nationales ;
- apportent des résultats que les acteurs engagés dans des partenariats mondiaux n'auraient pu obtenir en agissant seuls ;
- fournissent un financement et des ressources politiques supplémentaires dont les avantages compensent l'augmentation de la charge administrative et financière qu'ils font peser sur leurs partenaires et sur les pays en développement auxquels ils s'adressent.

Mais ils comportent un risque : celui de créer de profonds écarts et distorsions de développement au niveau national, en particulier dans les pays manquant cruellement de moyens humains et financiers. Ils font souvent concurrence aux programmes nationaux d'aide, en captant ressources ou attention. Cela se traduit dans certains cas par l'abandon d'investissements importants, des problèmes de soutenabilité et de prévisibilité des flux financiers, des coûts de transaction élevés, le déplacement des rares capacités techniques et administratives qualifiées et, d'une manière générale, par l'absence de mécanismes de reddition de comptes et de suivi au niveau sectoriel et national.

Pour certains, en revanche, les moyens financiers réunis ne compensent pas le coût supplémentaire de la mobilisation des ressources et de l'organisation des programmes (Lele *et al.*, 2006). Alors que la part de ces fonds dans l'APD totale est à peine supérieure à 3 pour cent, plusieurs fonds verticaux (dans la santé et l'éducation notamment) sont devenus suffisamment importants pour dominer les programmes publics d'investissement sectoriel dans certains pays à faible revenu, ce qui soulève des problèmes d'appropriation et d'allocation stratégique des ressources budgétaires.

L'« émergence » de nouveaux bailleurs officiels

Ces dernières années, un certain nombre de bailleurs émergents ont augmenté leur aide et leurs prêts aux pays à faible revenu. Des données encore incomplètes suggèrent que la Chine est devenue — et de loin — le premier bailleur de fonds

pour ce groupe de pays¹. En mai 2007, les ministres des Finances du G8 ont présenté le Plan d'action du G8 pour la bonne gestion des finances publiques en Afrique où ils déclarent « s'engager à appliquer une politique responsable pour toutes nos décisions de prêts. C'est dans ce but que nous encourageons tous les emprunteurs, ainsi que tous les créanciers, à partager toute information sur leurs pratiques d'emprunts et de prêts. Le cadre de soutenabilité de la dette, qui a été développé par le FMI et la Banque mondiale, fournit un outil d'aide important pour toute décision concernant de nouveaux emprunts ou prêts, et nous encourageons sa large utilisation par tous les emprunteurs et créanciers afin d'éviter de nouveaux cycles de prêts et d'annulations ». Ce document s'est bien gardé de nommer ou blâmer un pays en particulier, même s'il est évident que la Chine était au centre des préoccupations.

Les pays occidentaux redoutent que la Chine ne ruine des années d'efforts internationaux pour juguler le surendettement de l'Afrique, pour réduire l'exposition du continent aux dettes libellées en devises et pour encourager la bonne gouvernance, en accordant des prêts conditionnés aux réformes politiques et économiques (pour un exposé approfondi des risques associés à l'aide bilatérale des pays non membres du CAD, voir Manning, 2006). Certains accusent la Chine de « parasiter » les efforts de développement de la communauté internationale. À l'inverse, les pays africains ont en général bien accueilli cet engagement de la Chine. De fait, deux points méritent d'être soulignés si l'on se place du point de vue de l'appropriation :

- les pays à faible revenu peuvent à nouveau emprunter sans restriction des fonds indispensables pour investir dans les infrastructures et développer les capacités économiques. L'Afrique jouit désormais non seulement d'une diversification de sa clientèle, grâce à la demande accrue de ressources par la Chine, mais aussi d'une fourniture plus rapide d'infrastructures à des prix compétitifs. Il semble bien que l'Afrique tire davantage profit de la concurrence entre grands importateurs de ses matières premières, que de normes bien conçues dont la crédibilité a pâti des récentes affaires de corruption impliquant des entreprises occidentales ;
- les prêts de la Chine (comme les marchés financiers privés) ont réduit la demande d'emprunts auprès de la Banque mondiale et du FMI. Pour ces deux organisations, cela entraîne une perte d'influence potentielle sur les politiques économiques des pays emprunteurs pauvres. De toute évidence, ceux-ci pourraient se détourner, à leurs risques et périls, de leurs conseillers traditionnels. Mais la disparition du cartel des bailleurs occidentaux pourrait aussi renforcer la concurrence entre modèles de politique économique, les pays bénéficiaires étant libres de leur choix. Finalement, l'appropriation des réformes et le sens des responsabilités pourraient se trouver renforcés.
- En outre, un récent travail du Centre de développement de l'OCDE (Reisen et Ndoye, 2007) indique que les données empiriques attestant de « prêts imprudents » aux bénéficiaires d'allègement de dette jusqu'en 2006 sont très rares. Les ratios d'endettement et de service de la dette sont repassés en deçà des niveaux d'asphyxie établis par le CSD, et il semble même que les pays PPT seulement pourraient être désormais sous-endettés. Le « parasitisme » de la Chine dans les allègements consentis via des

initiatives bilatérales et multilatérales est pratiquement invisible. Les principaux bénéficiaires des nouveaux prêts, obtenus pour l'essentiel par des crédits officiels à l'exportation (des agences chinoises et de pays de l'OCDE), sont les pays bien dotés en ressources (Angola, Nigeria et Soudan) qui n'ont pas profité directement des initiatives PPTe et IADM. De plus, la Chine a aussi consenti des allègements de dette (surtout aux pays PPTe), et ses crédits acheteurs subventionnés seraient, au regard des règles actuelles de notification du CAD, considérés comme concessionnels.

L'APD au service du financement des biens publics mondiaux

En principe, l'APD ne peut financer les BPM. Cependant, certains estiment que la politique publique d'APD et ses institutions sont le lieu idéal pour envisager la fourniture de certains BPM, lorsque la seule manière de s'assurer du soutien des pays en développement consiste à inclure cette fourniture dans une offre globale de développement permettant à son bénéficiaire d'atteindre ses objectifs initiaux sans surcoût. Dans d'autres cas, les BPM sont surtout perçus comme des biens publics locaux faisant partie de stratégies locales de développement et donc éligibles à un financement APD. Dans d'autres cas encore, la fourniture de BPM est associée à des biens et services complémentaires, comme l'assistance technique et le renforcement des capacités, qui sont des composantes essentielles d'un processus de développement et que l'APD doit financer (Jacquet et Marniesse, 2004).

Le possible effet d'éviction des financements APD est au cœur de discussions entourant la fourniture de BPM. Reisen *et al.* (2004) s'appuient sur des données du SNPC du CAD/OCDE pour décomposer l'APD fournie entre 1997 et 2001 entre les BPM, les biens publics régionaux et l'aide traditionnelle. Ils constatent que le coefficient moyen de compensation entre l'APD attribuée aux BPM et l'aide traditionnelle est largement supérieur à zéro (il atteint 25 pour cent). Pourtant, ils en concluent qu'une augmentation des dépenses en faveur des BPM ne devrait pas avoir d'effet contraire sur les transferts d'aide aux pays les plus démunis. En outre, ils montrent que les secteurs les plus importants — contrôle des stupéfiants, politique et planification économiques — absorbent chacun environ 15 pour cent du total des engagements BPM. Le contrôle des stupéfiants apporte un réel bénéfice au pays bailleur dans sa lutte contre la toxicomanie de ses ressortissants, et l'essentiel de l'APD classée sous la rubrique « développement et planification économiques » va à des consultants et des chercheurs de pays de l'OCDE (à l'instar du Centre de développement de l'OCDE) et n'entraîne donc aucun transfert de fonds aux pays à faible revenu.

En outre, Reisen *et al.* (2004) proposent un modèle standard extrêmement stylisé des biens publics, adapté à la relation particulière bailleur/bénéficiaire, afin de mettre en évidence les tensions sous-jacentes entre la suppression de BPM fournis en quantité insuffisante (où l'affectation permet d'obtenir un maximum d'effet par dollar d'APD) et l'« appropriation » des pays bénéficiaires (où les transferts libres maximisent l'utilité de chaque dollar d'APD pour les pauvres). Les bailleurs tendent à n'allouer des crédits BPM que pour un usage

clairement identifié. Le modèle regroupe donc les allocations d'APD dans des fonds à dépenser exclusivement pour des BPM et en contributions au bien-être des populations du pays considéré. Ceci implique que le pays bénéficiaire ne peut décider librement de l'affectation de ces fonds. L'un des deux biens étant public, le pays bailleur en retire un double bénéfice : non seulement il y gagne une utilité directe (consommation supérieure du BPM), mais il obtient en outre une augmentation du bien-être dans le pays bénéficiaire (grâce à l'altruisme). C'est pourquoi les transferts affectés conduisent naturellement à une augmentation de la fourniture du bien public. Il y a donc là visiblement un effet d'éviction. À transferts totaux constants, toute dépense supplémentaire en bien public s'effectue au détriment de l'aide au développement traditionnelle. D'un autre côté, l'insuffisance de fourniture de bien public s'en trouve atténuée — ce qui augmente donc l'efficacité. Moins le pays bénéficiaire peut « s'approprier » l'utilisation des fonds, plus l'approvisionnement de notre planète en BPM y gagne.

UN SYSTÈME TROP COMPLIQUÉ POUR ÊTRE EFFICACE ET « APPROPRIÉ »

Alors que les nouveaux acteurs se multiplient, les anciens s'affaiblissent. Les pratiques de « picorage » se généralisent, qui voient les contributions volontaires augmenter significativement au détriment des fonctions universelles de base, sous-financées — et le système des Nations unies décline. Avec ses rôles et ses mandats qui se chevauchent, celui-ci a suscité énormément d'attention. À Rome, trois agences oeuvrent dans la sécurité alimentaire : la FAO (Organisation des Nations unies pour l'alimentation et l'agriculture), le PAM (Programme alimentaire mondial) et le FIDA (Fonds international de développement agricole). Deux organes des Nations unies s'occupent de services de santé pour les adolescents et les jeunes femmes : le FNUAP (Fonds des Nations unies pour la population) et l'UNICEF (Fonds des Nations unies pour l'enfance). Le PNUD dispose de trois services pour traiter du sida, en plus de l'ONUSIDA (Programme commun des Nations unies sur le VIH/SIDA), créé spécifiquement pour ce faire. Quant à l'environnement, trois organes des Nations unies s'y intéressent : le PNUD, le PNUE (Programme des Nations unies pour l'environnement) et l'ONUDI (Organisation des Nations unies pour le développement industriel).

Le système des Nations unies n'a pas l'exclusivité du chevauchement des programmes ni du dérapage des missions : la duplication des allocations aux pays dans les banques multilatérales et régionales de développement semble être plus importante qu'avant, en particulier en Asie centrale (BAD [Banque asiatique de développement], Banque mondiale, BEI [Banque européenne d'investissement], BERD [Banque européenne de reconstruction et de développement] et CEB [Banque de développement du Conseil de l'Europe]).

Quant au FMI, il perd ses clients. À la fin des années 1990, il intervenait simultanément en Europe de l'Est et en Russie pour soutenir la transition, en Asie et en Amérique latine pour assister les pays en crise, et en Afrique pour aider le continent. Grâce à l'argent facile des pays du G3, aux opérations spéculatives

ultérieures sur différentiels de taux (faisant appel aux nouveaux dérivés de défaut de crédit qui facilitent l'achat d'obligations des marchés émergents, sans s'inquiéter du risque de défaillance), et à la flambée des cours des matières premières, les pays exportateurs de pétrole — comme la Russie — ne savent plus quoi faire de leurs liquidités. Les pays d'Asie se sont constitué d'énormes réserves de change en espérant n'avoir plus jamais à faire appel au FMI, et ses clients traditionnels comme l'Argentine et le Brésil sont en train de rembourser leurs dettes. Quant à l'Afrique, nous l'avons vu, elle emprunte de plus en plus en Chine.

Écoutons ce qu'en dit le rapport Crockett (FMI, 2007, p. 3) : « On voit déjà que les recettes tirées des prêts ne suffisent pas à couvrir les frais de fonctionnement prévus, sauf à augmenter à des niveaux insoutenables la marge d'intermédiation ». Le rapport recommande de remplacer les intérêts perçus sur les prêts (et les prélèvements périodiques sur les États membres) par une dotation, pour assurer le financement des activités de base. Afin de constituer cette dotation, il faudra vraisemblablement vendre une part des stocks d'or, en prévoyant d'en réserver le produit pour exclure toute nouvelle vente. Cette vente d'or devrait générer un bénéfice comptable de 1.7 milliard de DTS.

Le destin de la Banque mondiale ressemble à bien des égards à celui du FMI. Avec la libéralisation financière, l'augmentation des flux de capitaux privés vers les pays émergents menace son rôle traditionnel d'intermédiaire financier au service du développement. L'institution, qui se considère comme une « banque du savoir », s'est attelée aux politiques de réduction de la pauvreté et à la lutte contre la corruption, mais manque de poids financier pour promouvoir de bonnes politiques. Avec les programmes de réduction de la dette et la reprise de l'aide au développement, au début des années 2000, elle a trouvé un moyen d'y remédier. Cependant, la volonté de la Chine d'étendre ses crédits aux pays africains, en échange d'un meilleur accès à leurs matières premières, bouscule son influence. Les crédits chinois sont — eux aussi — assortis de conditions, mais sans la surveillance qui accompagne l'assistance de la Banque mondiale.

L'IDA, qui gère les prêts concessionnels de la Banque mondiale, dispose d'un mécanisme de reconstitution des ressources, négocié tous les trois ans avec les bailleurs. L'augmentation des dons de l'IDA, visant à ramener l'endettement à un niveau soutenable, et la diminution des prêts à conditions avantageuses au cours de la dernière reconstitution (IDA-14) risquent d'entraîner une concurrence avec les Nations unies qui, traditionnellement, fonctionnent par subventions. Si la Chine décidait de rembourser en une seule fois sa dette vis-à-vis de l'IDA, elle mettrait en péril le système de crédits renouvelables de cette dernière.

Dans cette lutte pour leur survie, les organisations internationales devraient repenser leurs missions. « Créés à la fin de la Seconde guerre mondiale pour contribuer à poser les jalons d'une nouvelle ère de stabilité et de prospérité, la Banque mondiale et le FMI ont, de l'avis général, opéré des mutations qui étonneraient leurs fondateurs. Les critiques de la Banque mondiale et du FMI évoquent souvent le 'dérapage des missions' ou l'éloignement systématique des activités organisationnelles par rapport à leur mandat initial » (Babb et Bura, 2005, p. 59).

Cherchant à identifier ces doublons, le National Audit Office du Royaume-Uni (NAO, 2005) a dressé une carte des relations entre agences multilatérales et OMD. Le tableau 2.2. énumère les grandes agences multilatérales affichant des objectifs en relation avec les OMD, les droits de l'homme, l'aide humanitaire d'urgence et les conflits, en reprenant les informations officielles des agences concernées. La répétition et les doublons sont particulièrement frappants pour les OMD ; ils sont aussi coûteux et inefficaces. La non-spécialisation et la répétition d'activités nuisent à l'efficacité du financement du développement.

Tableau 2.2. Une répartition confuse des missions institutionnelles pour réaliser les OMD

Selection d'agences multilatérales œuvrant à la réalisation des OMD		
OMD / Domaine thématique	Grandes agences multilatérales	Autres agences multilatérales jouant un certain rôle
OMD1: Réduire l'extrême pauvreté et la faim	PNUD, Banque mondiale, BAFD [Banque africaine de développement], BAD, FIDA, CE, FAO, PAM	CGIAR, BID (Banque inter-américaine de développement)
OMD 2: Assurer l'éducation primaire pour tous	Banque mondiale, UNICEF, UNESCO	UNFPA, UNRWA
OMD 3: Promouvoir l'égalité et l'automatisation des femmes	PNUD, Banque mondiale, UNIFEM, UNICEF	FNUAP
OMD 4: Réduire la mortalité infantile	OMS, FNUAP, UNICEF	Banque mondiale, PAM, UNRWA
OMD 5: Améliorer la santé maternelle	WHO, UNFPA	Banque mondiale, PAM
OMD 6: Combattre le VIH/sida, le paludisme et d'autres maladies	ONUSIDA, Banque mondiale, OMS, PNUD, FNUAP, UNICEF	UNIFEM
OMD 7: Assurer un environnement durable	UN Habitat, Banque mondiale, BAD, PNUD	CGIAR, ONUDI
OMD 8: Mettre en place un partenariat mondial pour le développement	Banque mondiale, UE (Union européenne), PNUD, ONUDI, BIT, CNUCED	PNUD
Droits de l'homme	HCR	UNIFEM
Conflits et urgences humanitaires	HCR, OCHA, PAM, UNICEF, OMS	PNUD

Source : NAO, 2005.

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333854601725>

Les administrations des pays bénéficiaires pâtissent de cette complexité, débordées par la multitude d'interlocuteurs, ce qui conduit à s'interroger sur leur capacité à absorber une aide additionnelle. Knack et Rahman (2007), qui ont analysé l'impact de la fragmentation des bailleurs sur la qualité de l'administration des pays bénéficiaires, constatent que cette situation provoque une érosion de la qualité du service public. S'appuyant sur un modèle formel de décision d'un bailleur d'embaucher des fonctionnaires locaux pour gérer des projets, ils en déduisent que les bailleurs engagent moins de fonctionnaires quand leur participation à d'autres projets lancés dans le pays augmente, et qu'ils se préoccupent davantage de la réussite des projets d'autres bailleurs. Ils montrent que les projections du modèle sont cohérentes avec les résultats de tests empiriques menés dans plusieurs pays bénéficiaires entre 1982 et 2001, reposant sur un indice de la qualité de l'administration.

Ces auteurs mesurent la qualité de l'administration à l'aide de l'indice — disponible pour pratiquement tous les pays — du Guide international du risque pays (ICRG), un service commercial fournissant aux investisseurs et prêteurs internationaux des informations sur les risques politiques. Comme l'illustre le graphique 2.2., « l'échelle wébérienne » du développement bureaucratique est corrélée à 0.62 avec l'indice de qualité bureaucratique de l'ICRG (valeur moyenne des données annuelles disponibles depuis 1990). Ces constats soulèvent une autre interrogation politique : les pays pourraient-ils absorber plus d'aide — si celle-ci se matérialisait — alors même que les entrées nettes de liquidités augmentent ?

Graphique 2.2. Fragmentation des bailleurs de fonds et érosion de la qualité bureaucratique



Source : Knack et Rahman (2007)

StatLink  <http://dx.doi.org/10.1787/333542617685>

GÉRER LA COMPLEXITÉ DU FINANCEMENT INTERNATIONAL DU DÉVELOPPEMENT : PISTES DE RÉFORME

Le financement multilatéral du développement est devenu trop complexe — pour les bailleurs comme pour les pays bénéficiaires. La prolifération de bailleurs augmente les coûts de transaction pour tous les pays bénéficiaires. Pour abaisser ces coûts et améliorer l'efficacité de l'aide au développement, les ministres des pays développés et en développement signataires de la déclaration de Paris du 2 mars 2005 ont réaffirmé leur engagement à aligner davantage leur aide sur les priorités et les systèmes des pays partenaires, à lutter contre les doubles emplois, à rationaliser les activités des bailleurs, et à réformer et simplifier les politiques et procédures des bailleurs, de manière à encourager la « collaboration ».

La déclaration de Paris est une étape vers un système plus cohérent, mais elle ne sera pas facile à mettre en œuvre. Elle ne suffira pas, non plus, face à la fragmentation, aux doublons et à la répartition des tâches — en bref, face au manque de cohérence du « non-système ». Le Groupe de haut niveau sur la cohérence du système des Nations unies — autre initiative en faveur de l'harmonisation — s'est concentré sur le seul système onusien et non sur la cohérence d'ensemble. Bien sûr, un certain chevauchement entre activités des agences multilatérales peut être utile. Une certaine concurrence peut favoriser la diversité des conseils et des services offerts et contribuer à la stabilité des flux d'aide. Cela dit, une approche plus harmonisée paraît indispensable pour relever les normes de l'aide.

De quels instruments disposerait un « architecte de l'aide » principal pour assigner, de manière cohérente, des tâches aux agences multilatérales ? En repérant les zones possibles de regroupement d'organisations multilatérales, il pourrait remédier à la fragmentation et au manque de coordination entre agences à l'échelle des pays. Ce type d'exercice permettrait aussi d'identifier les avantages comparatifs et de favoriser la hiérarchisation des dépenses dans le cas de budgets serrés (NAO, 2005). Une règle d'assignation plus directement liée aux objectifs politiques pourrait avoir pour principes d'éviter le chevauchement dans un pays, d'atteindre les pauvres en priorité et/ou de sélectionner l'aide en fonction de la qualité des politiques.

C'est là où la fameuse règle de Tinbergen vient à l'esprit, qui stipule que l'on doit disposer d'autant d'instruments de mesure qu'il y a d'objectifs à atteindre pour réussir une politique. Quel que soit l'objectif à atteindre, l'instrument le plus susceptible d'avoir un impact direct sur cet objectif sera probablement le moins coûteux socialement. Évoquant le rôle de l'Organisation mondiale du commerce (OMC) dans le système multilatéral, Srinivasan et Zedillo (2005, p. 410) concluent logiquement : « Cette règle s'applique aussi aux mandats institutionnels. La spécialisation des institutions serait plus efficace — avec une Banque mondiale chargée du financement du développement à long terme, un FMI garant de la stabilité du système financier mondial et de la gestion macro-économique à court terme, une Organisation internationale du travail (OIT) responsable du monde du travail et l'OMC des questions commerciales — au lieu de voir chacune d'entre elles empiéter sur le mandat d'une ou plusieurs de ses consœurs. On voit hélas que les mandats de la Banque mondiale et du FMI sur la réduction de la pauvreté se chevauchent de plus en plus, sans qu'aucun élément n'indique qu'ils obtiennent ainsi de meilleurs résultats. De même, l'OIT se mêle de questions commerciales ».

Mesurer les performances des agences multilatérales et partager les tâches

Sur le plan opérationnel, les mesures de la performance des agences multilatérales pourraient permettre d'identifier leurs avantages comparatifs respectifs (Obser et Wolf, 2007). Plusieurs travaux analysent l'efficacité (efficience-x) des organisations multilatérales. En général, l'accent est mis sur les systèmes de gestion (donc des éléments de l'orthodoxie en vigueur), sur la perception de

l'état de préparation des organisations pour engager des partenariats locaux, et sur l'alignement avec les systèmes nationaux. Certains regrettent que les mesures actuelles n'aient qu'un rapport lointain avec les contributions aux OMD (NAO, 2005). Jusqu'ici, elles s'appuient surtout sur les examens par les pairs des membres du CAD, les évaluations des programmes nationaux, les rapports de la société civile, les rapports mondiaux de suivi, le cadre d'évaluation de l'efficacité des organisations multilatérales (MEFF — DfID), et d'autres évaluations réalisées par des agences bilatérales. Le Réseau sur l'évaluation du développement du CAD (EVALUNET) et le Groupe de réflexion conjoint pour l'évaluation des Nations unies travaillent à un examen par les pairs de la fonction d'évaluation dans les organisations multilatérales, en menant des examens pilotes au PNUD et à l'UNICEF. De même, le Groupe d'évaluation des banques multilatérales de développement (BMD) n'examine pas les organisations dans leur globalité, mais se concentre sur leurs systèmes d'évaluation pour déterminer si ces institutions disposent de mécanismes professionnels et crédibles pour évaluer les programmes financés.

Ces dernières années, deux cadres multilatéraux d'évaluation ont fait leur apparition : le Réseau d'évaluation du rendement des organisations multilatérales (MOPAN), et le Système commun d'évaluation des performances (COMPAS). Le MOPAN est un réseau de pays bailleurs aux vues similaires qui ont engagé en 2003 des sondages communs sur les activités de partenariat multilatéral dans les pays en développement. Ces sondages reposent sur les perceptions des ambassades ou des bureaux pays des membres du MOPAN, en fonction de leurs contacts quotidiens avec les organisations multilatérales. Le MOPAN réalise un sondage annuel des activités partenariales des organisations multilatérales avec les parties prenantes nationales et d'autres organisations bailleurs actives dans le pays. Chaque année, ce sondage couvre trois à quatre organisations multilatérales dans huit à dix pays. Rappelons qu'il ne s'agit pas d'une évaluation, et que le sondage ne porte pas sur les résultats obtenus. Les comparaisons entre agences sont également bannies, de sorte que ces sondages ne peuvent servir de base à des décisions inter-agences. En outre, cette approche ne conduit pas à des conclusions définitives sur l'efficacité.

Conscient des engagements internationaux pris en termes de performance et de responsabilité, le Groupe de travail des BMD en matière de gestion axée sur les résultats de développement (MfDR) a proposé la mise en place du COMPAS. Sont parties prenantes à cette initiative la BAfD, la BAD, la Banque mondiale, la BERD et la BID. Le COMPAS entend servir de source commune d'informations sur l'orientation des résultats des cinq BMD, en fonction de sept catégories de données : *i)* le développement des capacités sur le terrain ; *ii)* le financement concessionnel lié aux performances ; *iii)* les stratégies nationales ; *iv)* les projets et les programmes ; *v)* le suivi et l'évaluation ; *vi)* l'apprentissage et les incitations ; *vii)* l'harmonisation inter-agences.

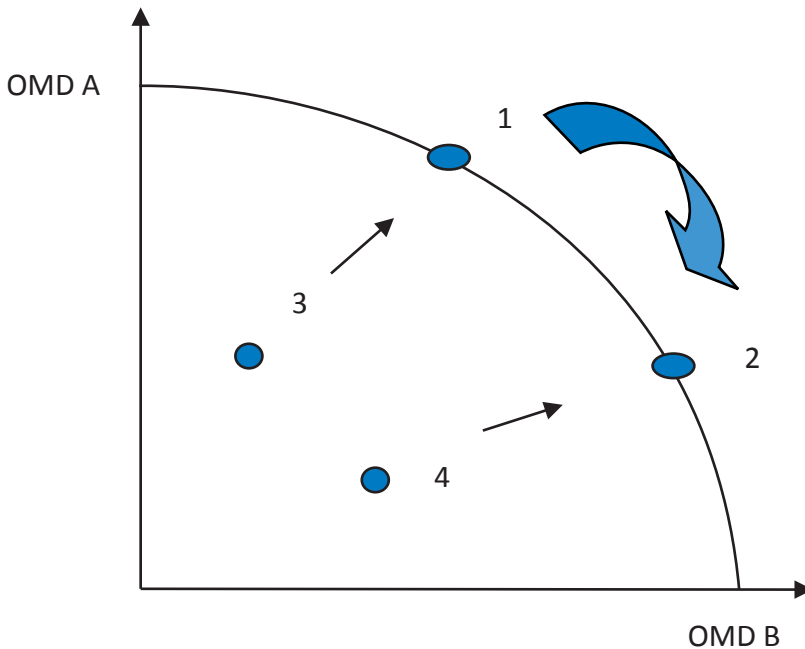
S'attachant aux synergies de groupe et non à des comparaisons individuelles entre institutions, le COMPAS n'a pas vocation à conforter directement les choix inter-agences et la cohésion multilatérale. En particulier, il ne se préoccupe pas de savoir si les banques régionales de développement contribuent à remédier au sous-financement des biens publics régionaux. Cependant, il est plus claire-

ment axé sur les résultats que le MOPAN. Il vise à réunir les informations sur la contribution des BMD aux résultats de développement, à suivre et synthétiser leurs progrès dans le temps, et à favoriser l'apprentissage tiré de l'expérience, la reddition de comptes et la transparence (Obser et Wolf, 2007). Son objectif est de rendre les données des BMD comparables (en termes de produits et résultats des programmes, par exemple) et, en dernier ressort, de contribuer à l'harmonisation des pratiques des institutions. Avec cet outil, les BMD ont réussi à établir une première série d'indicateurs communs qui pourrait servir de base aux futures activités de notification des banques.

On peut en déduire que les mesures des performances des organisations multilatérales sont sans aucun doute un instrument utile pour améliorer leur efficacité. Mais elles ne cherchent pas à augmenter la cohérence du non-système multilatéral de financement, et en seraient d'ailleurs incapables. Elles s'intéressent aux organisations ou aux groupes d'organisations. Instruments autocontrôlés, elles n'écorrent ni la dépendance des agences à l'égard des ministères ni leur parrainage.

Le graphique 2.3. illustre ce point très simplement, en montrant l'allocation des ressources APD entre deux OMD — l'OMD A (la santé, par exemple) et l'OMD B (l'éducation). Les mesures des performances des organisations multilatérales peuvent réduire la perte d'activité et, partant, accroître l'efficacité-x d'un groupe de multilatéraux. Elles permettent, comme le montre le graphique, de déplacer le système du point 3 au point 1 et du point 4 au point 2, accroissant ce faisant l'utilité d'un montant donné de ressources APD pour les bailleurs comme pour les bénéficiaires. Incapables d'indiquer un changement d'allocation en présence d'une contrainte budgétaire donnée — du point 1 au point 2 par exemple — elles ne peuvent pas améliorer la cohérence du système multilatéral. Ainsi, si la communauté internationale décidait de privilégier l'éducation et non plus la santé, ni le COMPAS ni le MOPLAN ne donneraient d'information sur l'efficacité des ressources allouées pour financer ce changement.

Graphique 2.3. Cadres d'évaluation des organisations multilatérales



58

Une recommandation pourrait consister à mandater un groupe d'experts de haut niveau — à l'image du Groupe sur la cohérence du système des Nations unies (propositions de réformes avancées fin 2006) — pour étudier l'ensemble du non-système de financement du développement. Différents ministères — notamment ceux des Finances, de la Santé, de l'Environnement — devront être impliqués dans la gestion du processus, puisque chacun traite avec diverses parties de l'architecture globale : Nations unies, institutions de Bretton Wood, banques régionales de développement et fonds (GFATM et FEM). Les recommandations de fusions et de dissolutions — pour parvenir à une structure de direction claire — devront être explicites dans les rapports des experts, et prises en compte par les décideurs. Par ailleurs, la mission des réseaux d'évaluation doit être élargie pour couvrir des aspects fondamentaux de la cohérence du système tout entier.

VERS UN DISPOSITIF DE COOPÉRATION DÉLÉGUÉE AU NIVEAU DES PAYS

Afin de contribuer au renforcement des capacités et du pouvoir d'initiative des pays bénéficiaires, mais aussi pour réduire des coûts de transaction trop élevés, Cohen *et al.* (à paraître 2008) préconisent un « dispositif de coopération déléguée à l'échelle des pays ». Le CAD/OCDE définit la coopération déléguée comme un arrangement pratique en vertu duquel un bailleur (ou 'donateur principal') est habilité à agir pour le compte d'un ou de plusieurs bailleurs ('donateurs mandants' ou 'partenaires silencieux'). Le niveau et la forme de cette délégation peuvent varier : le délégué pourra être responsable d'une composante du cycle du projet, ou prendre en charge l'intégralité d'un programme sectoriel, voire d'un programme national. Les bailleurs membres du groupe « Nordic Plus » utilisent déjà le principe de la coopération déléguée pour améliorer l'efficacité de l'aide².

Un tel dispositif pourrait être organisé au niveau des pays autour d'un conseil national de la coordination et de conseils sectoriels, en respectant la structure suivante :

- conseil général : sept membres, dont deux issus du gouvernement, quatre ou cinq choisis parmi les principaux bailleurs (quatre dans le cadre d'un programme du FMI, auquel cas celui-ci a automatiquement un siège), plus un secrétariat géré conjointement par le pays et le bailleur principal (chef de file) — qui peut-être une agence multilatérale ;
- des conseils sectoriels (éducation, infrastructures, santé...) : sept membres également par conseil — deux issus du gouvernement et quatre ou cinq choisis parmi les principaux bailleurs, plus un membre du secrétariat du conseil général en qualité d'observateur (les ONG ou les organisations philanthropiques pourraient occuper des sièges dans les conseils gérant la santé, l'éducation ou les urgences, domaines où elles sont très présentes) ;
- les membres siégeant aux conseils pourraient changer tous les trois ans, par exemple, en fonction des évolutions, et le suivi général de l'activité pourrait être confié au CAD/OCDE.

En général, les principaux bailleurs d'un pays assurent l'essentiel de l'aide — et de fait, dans la plupart des cas, la part des cinq premiers bailleurs est supérieure à 80 pour cent de l'aide totale. Dans 32 des 49 pays que Cohen *et al.* (à paraître 2008) étudient, les cinq premières places sont occupées par des organisations multilatérales. La plupart d'entre elles sont aussi les bailleurs principaux d'une majorité de pays d'Afrique. Les autres bailleurs les plus présents sont les États-Unis, la France et le Portugal. La France et le Portugal soutiennent toujours leurs anciennes colonies. Les États-Unis occupent une place de premier plan dans les pays stratégiquement importants — comme l'Égypte, l'Érythrée ou le Soudan — mais aussi au Botswana et au Liberia, sans doute pour des raisons historiques et de bonne gouvernance. Plus important, de petits bailleurs qui ne sont pas d'anciennes puissances coloniales apparaissent aussi dans les cinq premières places — et en particulier les pays scandinaves, au premier rang desquels le Danemark, la Norvège et la Suède.

Un système de partenariat reposant sur une coopération déléguée inciterait les bailleurs à se spécialiser davantage, sans pour autant entamer des négociations — coûteuses et longues — entre eux ; les petits bailleurs seraient notamment conduits à déléguer mutuellement leur autorité, selon un principe de coopération et de rotation. En outre, les ONG, y compris du secteur des affaires, pourraient devenir des partenaires à part entière du développement, notamment dans les domaines où elles ont prouvé leur avantage comparatif — la santé, l'éducation ou l'aide humanitaire.

La proposition de créer des conseils sectoriels n'est, bien entendu, pas révolutionnaire. Certains pays — comme l'Ouganda et la Tanzanie — ont mis en place des dispositifs de coopération sectorielle. Mais les coûts de transaction restent importants, puisque ces dispositifs concernent tous les bailleurs intervenant dans le pays. Il existe des exceptions. Au Ghana, par exemple, la coopération déléguée réduit le nombre de bailleurs présents dans les réunions de coordination — ce qui ne veut pas dire que la coordination dans le secteur de la santé n'est plus un cauchemar. Des progrès significatifs ont été obtenus par l'initiative EPT-PA, programme mondial placé sous l'égide de la Banque mondiale. Les agences locales appuyant le secteur de l'éducation désignent une agence de coordination chargée de diriger l'évaluation et l'appropriation de l'initiative de mise en œuvre accélérée (IMOA), mais aussi de faire le lien avec le ministère de l'Éducation, d'autres agences gouvernementales concernées et le secrétariat IMOA. Ces exemples restent rares, malheureusement, et n'entraînent pas forcément de rationalisation accrue du système entre secteurs et pays bénéficiaires.

60

Rares sont les signaux indiquant que les bailleurs organisent systématiquement la division du travail en général — mais l'UE a fait des progrès à cet égard. Le GAERC (Conseil sur les Affaires générales et les relations extérieures) a adopté des principes directeurs pour une division du travail en matière de développement. Certains dispositifs, déjà en place dans l'UE et ses sous-régions (les pays scandinaves membres du Nordic Plus, par exemple), pourraient servir de base pour élargir la division officielle du travail. Le German Development Institute propose que les membres de l'UE s'engagent d'abord à respecter un code de conduite dans plusieurs pays pilotes, et en tirent les leçons. Ils devraient à la fois limiter le nombre de secteurs par bailleur et le nombre de bailleurs par secteur. La Commission a récemment rédigé une proposition pour un Code de conduite de l'UE sur la complémentarité et la division du travail dans la politique de développement. Exposant, à l'intention des bailleurs de l'UE, les principes opérationnels pour améliorer les complémentarités et la division du travail, elle appelle notamment à *i)* faire porter la participation active des bailleurs sur un maximum de trois secteurs identifiés par le pays partenaire comme étant prioritaires et dans lesquels le bailleur dispose d'un « avantage comparatif » ; *ii)* redéployer leurs ressources vers d'autres activités au niveau national en fonction de négociations menées localement ; *iii)* passer, au besoin, des accords de coopération/partnership délégué ; et *iv)* désigner un nombre limité de pays prioritaires à l'issue d'échanges d'informations à l'échelle de l'UE.

Les gouvernements des grands pays développés et en développement doivent joindre leurs efforts pour obtenir un engagement et une volonté politiques collectifs de mener à bien les réformes. Toute réforme devra être initiée de l'ex-

térieur, les groupes de pression pour la survie des agences étant profondément enracinés. Cette réforme du système d'aide, initiée (au minimum) au niveau du Premier ministre, permettra de garder la main sur le budget et d'assurer son succès en minimisant les risques de tergiversation. Feu Alan Perlis, pionnier américain de la programmation informatique, disait : « Les inconscients ignorent la complexité. Les pragmatiques en souffrent. Certains parviennent à l'éviter. Les génies la suppriment ».

NOTES

1. Soucieuse de mieux mettre en évidence les activités des nouveaux bailleurs, la Banque mondiale a lancé une enquête, en collaboration avec le CAD/OCDE, le PNUD et le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU (UNDESA), sur neuf pays en développement (Afrique du Sud, Brésil, Chili, Chine, Inde, Malaisie, république bolivarienne du Venezuela, Russie et Thaïlande). À ce jour, trois pays seulement (Chine, Malaisie et Thaïlande) ont répondu.
2. Le groupe Nordic Plus comprend le Danemark, la Finlande, l'Irlande, la Norvège, les Pays-Bas, le Royaume-Uni et la Suède.

RÉFÉRENCES

ARNDT, C. et C. OMAN (2006), *Les indicateurs de gouvernance — usages et abus*, Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

BABB, S. et A. BUIRA (2005), "Mission Creep, Mission Push and Discretion: The Case of IMF Conditionality", dans BUIRA, A. (dir. pub.), *The IMF and the World Bank at Sixty*, Anthem Press, Londres.

COHEN, D., L. KATSELI, G. MAVROTAS et H. REISEN (à paraître 2008), *Overview and Evaluative Report on the Development Finance Architecture*, Rapport à la Direction suisse du développement et de la coopération, Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

FMI (2007), *Rapport du comité consultatif sur les modalités de financement du FMI*, www.imf.org/external/np/oth/2007/013107.pdf, Washington D.C.

JACQUET, P. et S. MARNIESSE (2004), *Financing Global Public Goods: Issues and Prospects*, Groupe de travail international sur les biens publics mondiaux, Stockholm, août.

KAUL, I. et P. CONCEIDO (2006), "The Changes under Way: Financing Global Challenges though International Cooperation Behind and Beyond Borders", dans KAUL, I. ET P. CONCEICAO (dir. pub.), *The New Public Finance, Responding to Global Challenges*, Oxford University Press, Oxford.

62 KNACK, S. et A. RAHMAN (2007), "Donor Fragmentation and Bureaucratic Quality in Aid Recipients", *Journal of Development Economics*, 83: 176-197.

LELE, U., N. SADIK et A. SIMMONS (2006), *The Changing Aid Architecture: Can Global Initiatives Eradicate Poverty?*, ronéo, siteresources.worldbank.org/EXTGLOREGPARPRO/Resources/uma_lele_article.pdf (consulté le 18/02/08).

MANNING, R. (2006), "Will 'Emerging Donors' Change the Face of International Co-operation?", *Development Policy Review*, 24 (4), pp. 371-385.

NATIONAL AUDIT OFFICE (NAO) (2005), *DfID — Engaging with Multilaterals*, Londres.

NISSANKE, M. et B. FERRARINI (2007), "Assessing the Aid Allocation and Debt Sustainability Framework: Working towards Incentive Compatible Aid Contracts", *Research paper No. 2007/33*, UNU-WIDER, Helsinki.

OBSER, A. et P. WOLFF (2007), "Multilateral Organisations Performance Assessment: Opportunities and Limitations for Harmonisation among Development Agencies", ronéo, German Development Institute, Bonn.

REISEN, H. et S. NDOYE (2007), "Prudent versus Imprudent Lending to Africa: From Debt Relief to Emerging Lenders", *Working Paper No. 268*, Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

REISEN, H., M. SOTO et T. WEITHONER (2004), "Financing Global and Regional Public Goods though ODA: Analysis and Evidence from the OECD Creditor Reporting

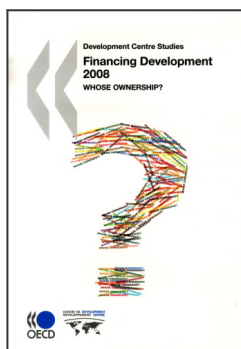
System", *Working Paper No. 232*, Centre de développement de l'OCDE, OCDE, Paris.

SRINIVASAN, T.-N. et E. ZEDILLO (2005), "The Risk of a Rerun: Little Progress since Cancún", *Development and Cooperation*, novembre.

Table des matières

TABLE DES MATIÈRES

PRÉFACE	9
RÉSUMÉ	11
CHAPITRE UN Étendre l'appropriation pour le développement Felix Zimmermann et Ida McDonnell	17
CHAPITRE DEUX L'appropriation dans le non-système multilatéral de financement du développement Helmut Reisen	41
CHAPITRE TROIS Une déclaration de Paris pour les ONG ? Dirk-Jan Koch	65
CHAPITRE QUATRE Banques privées et démocraties émergentes Javier Rodriguez et Javier Santiso	93



Extrait de :
Financing Development 2008
Whose Ownership?

Accéder à cette publication :

<https://doi.org/10.1787/9789264045590-en>

Merci de citer ce chapitre comme suit :

Reisen, Helmut (2008), « L'appropriation dans le non-système multilatéral », dans OCDE, *Financing Development 2008 : Whose Ownership?*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: <https://doi.org/10.1787/9789264046757-3-fr>

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.